

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 Avril 2025

47x25

CONVERSION D'UNE CONCESSION TRENTENAIRE **SISE AU CIMETIERE DE BELLEPEIRE** **EN CONCESSION PERPETUELLE** **Monsieur Roger ALIAGA**

Monsieur Roger ALIAGA, domicilié aux Pennes Mirabeau (Bouches du Rhône) 8 Rue Colbert, les Matelots, avait acquis à la date du 12 Octobre 2018 une concession trentenaire située au cimetière de BELLEPEIRE, Carré 3 Rang 3 N°7 pour la somme de 500 Euros.

Par lettre en date du 25 Février 2025, Monsieur Roger ALIAGA, demande à la commune la conversion de la concession trentenaire en perpétuelle.

Conformément à l'article L 2223-16 du Code Général des Collectivités Territoriales, les trentenaires sont convertibles en concessions de plus longue durée. Toutefois, il doit être défalqué du prix actuel de la concession perpétuelle une somme égale à la valeur qui représente la concession convertie, compte tenu du temps restant encore à couvrir jusqu'à expiration soit la somme de 455 Euros qui sera remboursée à Monsieur Roger ALIAGA, au titre de la commune.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé

- APPROUVE le remboursement à Monsieur Roger ALIAGA
- PRECISE que les crédits nécessaires à ce remboursement sont prévus au budget.
- SE PRONONCE comme suit :
POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

LE SECRÉTAIRE
AUDREY VILLE

LE MAIRE
MICHEL AMIEL